

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 70/1979 (1979)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse
Autor: Blanc, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire de la Suisse

1. Chronique portant essentiellement sur les événements suisses et régionaux

Comme celles des années précédentes, la chronique 1979 relate surtout les changements du domaine de l'éducation qui sont intervenus à la suite de mesures prises par la Confédération ainsi que par des instances suisses ou intercantionales. Quant aux informations spécifiquement cantonales, elles peuvent être retrouvées, par exemple, dans les Bulletins 68, 69, 70, 71/72 du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (Palais Wilson, 1211 Genève 14), publiés en collaboration avec le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation, à Aarau, concernant la recherche éducationnelle.

2. Nouvelles dispositions légales au niveau fédéral

ORDONNANCE D'EXÉCUTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi fédérale sur la formation professionnelle du 21 janvier 1977 ayant été acceptée par le peuple et les cantons suisses le 3 décembre 1978 (902 532 voix contre 707 225; 19 cantons contre 7), l'ordonnance d'exécution a été promulguée avec mise en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

PROJET D'ARTICLE CONSTITUTIONNEL SUR L'ÉDUCATION

Contrairement à ce que prévoyait son programme de gouvernement, le Conseil fédéral n'a pas soumis au Parlement un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'éducation, durant la législature 1975-1979. Il a même renoncé à constituer un groupe d'experts pour l'élaboration de ce projet. Par contre, le Département fédéral de l'intérieur a procédé à une consultation de tous les milieux concernés en vue de décider de la marche à suivre durant la prochaine législature.

PROJET DE LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE À LA RECHERCHE

Après le refus par les citoyens et les cantons suisses, le 23 mai 1978, de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, le Département fédéral de l'intérieur estime que l'aide à la recherche devrait faire l'objet d'une loi distincte.

PROJET DE CRÉATION D'UNE « COMMISSION FÉDÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL »

En raison du nombre croissant des apprentis dans le secteur commercial et des élèves des écoles de commerce, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du

travail (OFIAMT) envisage d'instituer une « Commission fédérale pour l'enseignement commercial » dont les tâches seraient analogues à celles qui existent déjà dans d'autres secteurs de formation (Commission fédérale de maturité / Commission fédérale pour les écoles techniques supérieures).

3. Activités des organes de la politique suisse de l'éducation et de la recherche

Il s'agit des organes qui éditent conjointement « Politique de la science ». Toutefois, les travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sont présentés séparément au § 5.

CONSEIL SUISSE DE LA SCIENCE

Avis donné au Département fédéral de l'intérieur concernant les subventions fédérales au Fonds national et à la recherche sur le cancer pour la période 1980-1983.

Le Conseil suisse de la science :

- estime qu'une augmentation de la subvention au Fonds national est justifiée (montant total de 618 millions de francs pour 4 ans);
- est en faveur du renouvellement de la subvention consacrée à la recherche sur le cancer.

Dans son argumentation, le Conseil fait notamment remarquer que :

- sur un total de 3,2 milliards de francs consacrés à la recherche et au développement en Suisse, en 1975, seulement 20 % proviennent de la Confédération;
- le Fonds national est le principal instrument de l'encouragement de la recherche universitaire, de la recherche fondamentale et de la relève scientifique; néanmoins, ses subsides ne représentent que 20 % des dépenses totales réservées à la recherche dans nos hautes écoles.

FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Conseil de fondation

Pour la période administrative 1979-1982, le professeur Zollinger (EPFZ) a succédé, à la présidence, au professeur Lüscher (BE). Lors de son Assemblée du 21 mars 1979, le Conseil a ratifié les décisions d'octroi de 16 subsides pour des projets que le Conseil de la recherche lui avait soumis à cause de leur portée particulière ou de l'importance de leur montant.

Conseil national de la recherche

Le Conseil a tenu sa séance annuelle de réflexion, à Locarno, sous la présidence du professeur Reverdin. Il a notamment été admis que, pour la période 1980-1983, le niveau actuel des activités scientifiques en Suisse ne pourrait être maintenu que si la subvention de la Confédération était augmentée de 4 à 5 % en raison de l'accroissement du nombre des étudiants.

Mise au concours du programme national de recherche « Education et vie active » (EVA)

Approuvé par le Département fédéral de l'intérieur le 21 février 1979, le programme EVA a été mis au concours par le Fonds national avec date-limite du 14 mai 1979 pour la soumission des projets. Doté de 8 millions de francs par le Conseil fédéral, ce 9^e programme national se déroulera sur cinq ans à partir de 1980. Les trois domaines privilégiés de ce programme sont :

- le développement de la personnalité pendant la formation professionnelle et au cours de la vie active;

- l'organisation des institutions de formation professionnelle et les processus d'enseignement et d'apprentissage;
- la transition au cours de la carrière professionnelle.

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE (CUS)

Nouveau règlement de la CUS

A la suite du refus par le peuple suisse, le 28 mai 1978, de la loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, la CUS n'a pas été remplacée par la Conférence gouvernementale prévue par la nouvelle loi. Elle s'est au contraire donné un nouveau règlement que l'Assemblée plénière a approuvé, avec entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1979.

Catalogue des tâches de la CUS

En même temps que le règlement, l'Assemblée plénière a adopté un catalogue des tâches de la CUS, en 12 points, pour mettre en œuvre la collaboration des universités et hautes écoles entre elles.

Programme de travail 1979 de la CUS

Ce programme porte essentiellement sur:

- l'accès aux hautes écoles;
- la planification universitaire;
- la poursuite des travaux déjà engagés, le plus souvent, en collaboration avec le Conseil suisse de la science et l'Office fédéral de l'éducation et de la science.

CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITÉS SUISSES

La Conférence a eu 75 ans d'existence le 29 mai 1979

A cette occasion, le professeur Rintelen, ancien recteur de l'Université de Bâle, a retracé les débuts de la Conférence. Débuts difficiles si on sait que l'Ecole polytechnique fédérale affirmait alors: « Ces affaires ne nous concernent pas », et si on apprend qu'en 1918 le recteur de l'Université de Zurich envisageait la dissolution de la Conférence!

Nouveau Bureau pour la période 1978-1980

Président: professeur Overbeck (FR), vice-présidents: professeur Siegwart (SG), professeur Gaudard (FR), professeur Gossen (BS) et professeur Rivier (VD).

Travaux des diverses commissions

- Commission de planification universitaire: son rapport « La planification dans l'enseignement supérieur en Suisse » a fait l'objet d'un numéro spécial (13) de « Politique de la science ».
- Commission pour les examens d'admission des étudiants étrangers: des 315 candidats inscrits aux deux sessions de 1978, seuls 215 se sont présentés et 125 ont réussi les épreuves.
- Commission des immatriculations: poursuivant sa collaboration avec la Commission fédérale de maturité, 15 experts désignés par elle ont visité 23 écoles et déposé leurs rapports.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉDUCATION ET DE LA SCIENCE

La section « Education » de l'office assurant le secrétariat de la Commission fédérale de maturité, elle a organisé les examens fédéraux de maturité qui, en 1978, ont donné les résultats statistiques suivants:

Nombre de candidats qui se sont présentés: 2070 (en 1977: 2094).

Répartition des certificats de maturité obtenus (examens complets et deuxièmes examens partiels):

- Type A (maturité littéraire avec latin et grec): 4
 Type B (maturité littéraire avec latin et langue moderne): 244
 Type C (maturité scientifique): 218
 Type D (maturité langues modernes): 176
 Type E (maturité sciences économiques): 105.

4. Autres institutions dépendant totalement ou partiellement de la Confédération

ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES

Conseil suisse des écoles et rectorats de Lausanne et Zurich

Le professeur Cosandey a été appelé à la présidence du Conseil suisse des Ecoles polytechniques fédérales. Pour le remplacer à la présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne on a fait appel au professeur Vittoz. De son côté, la Conférence des professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a réélu le recteur Grob pour un nouveau mandat du 1^{er} octobre 1979 au 30 septembre 1981.

Post-formation aux écoles polytechniques

En approuvant le nouveau «Règlement sur la post-formation» édicté par le Conseil suisse des écoles, le Conseil fédéral a donné de nouvelles bases légales à la formation postgrade dispensée dans les deux EPF. Le but de ces nouvelles dispositions est de promouvoir, à côté du doctorat, les cours postgrades et de recyclage qu'offrent les différents départements et instituts des EPF.

CENTRE SUISSE DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION (CESDOC), GENÈVE

En cours d'année, la réorganisation de la documentation a commencé, en dépit des tâches toujours importantes et nombreuses qui résultent de toutes les commissions de la CDIP dont le CESDOC assure le secrétariat. L'année 1979 aura été en particulier une année record pour le nombre de bulletins d'information publiés dans les deux langues (allemand/français) en plus du bulletin trimestriel:

- N° 15: La formation des professeurs de l'enseignement secondaire du premier et du deuxième cycles. 105 p.
 N° 16: L'école et les enfants de travailleurs migrants. 99 p.
 N° 17: Harmonisation du régime des bourses. 84 p.
 N° 18: Forum IV mathématique. L'enseignement de la géométrie pendant la scolarité obligatoire. 66 p.

En outre le N° 63/64 de «Politique de l'éducation» a paru sous le titre: «Une coordination scolaire par la réforme des plans d'études».

CENTRE SUISSE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, AARAU

- *L'enquête permanente sur la recherche éducationnelle* a montré que le nombre des projets avait augmenté régulièrement ces dernières années. De même, le nombre des abonnements à la revue d'information correspondante a passé de 726 à 814 dont 112 pour l'étranger. Un registre cumulatif pour les années 1974-1977 a été dressé: il contient les projets, les chercheurs, les institutions de recherche et de développement ainsi que les coordonnées des donneurs de mandats et les montants des sommes allouées.
- *Le service de recherche bibliographique* qui donne accès à des systèmes étrangers de documentation dans le domaine des sciences de l'éducation s'est bien consolidé depuis sa création en 1978. La rapidité avec laquelle il dispense les informations est très appréciée.

5. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Séances de travail des 16 février, 18 mai et 6 septembre 1979

Les principaux thèmes à l'ordre du jour ont été:

- le co-financement des hautes écoles par les cantons sans université;
- l'organisation d'une dixième année scolaire;
- la nouvelle édition de l'Atlas scolaire suisse;
- la révision des statuts et du règlement de la CDIP;
- les problèmes touchant la coordination scolaire (notamment le début de l'année scolaire).

Assemblée ordinaire des 25 et 26 octobre 1979, à Schwyz

Honorée de la participation du président de la Confédération, M. Hürlimann, cette assemblée a notamment pris les décisions suivantes:

- elle a adopté l'«Accord intercantonal sur la participation au financement des universités»;
- elle a accepté la procédure proposée pour l'élaboration et le financement de la nouvelle édition de l'«Atlas scolaire suisse»;
- elle a voté à de faibles majorités le regroupement des Centres de Genève et d'Aarau et leur transfert dans une ville plus centrale;
- elle a remis à plus tard la discussion des thèses relatives au nouvel article constitutionnel sur l'éducation;
- elle a pris connaissance du rapport de la Commission de l'enseignement secondaire «Réduction des types et des disciplines de maturité» et elle le soumettra à une procédure de consultation – qui se terminera à la fin juin 1980 – auprès des cantons, des conférences de directeurs d'écoles et de la Conférence suisse des associations d'enseignants.

ORGANES PERMANENTS DE LA CDIP

Comité de la CDIP

Au cours de ses quatre réunions de nombreux projets ont été examinés en vue des séances plénières de la CDIP. Plusieurs mandats ont été confiés aux commissions spécialisées de la CDIP à la suite de demandes de ces dernières, pour l'avancement de leurs travaux.

Commission des secrétaires généraux

Les études demandées par le Comité ont occupé cinq séances dont deux de deux jours. La Commission a en particulier élaboré un projet de budget pour l'ensemble des tâches de la CDIP.

Commission pédagogique

Les divers groupes de travail lui ont permis de se prononcer ou d'être informée sur les domaines suivants:

- principes en vue de l'organisation d'une dixième année scolaire;
- mandat à l'intention de la sous-commission «Formation des enseignants»;
- propositions concernant la formation didactique des enseignantes aux écoles normales de travaux féminins et d'économie familiale;
- lancement du «Projet SIPRI» (situation de l'école primaire);
- harmonisation de l'enseignement des mathématiques durant la scolarité obligatoire:

4^e Forum sur l'enseignement de la géométrie; élaboration de points de convergence et de lignes directrices;

- réexamen du Projet langue II (enseignement précoce de la 2^e langue nationale).

Commission de l'enseignement secondaire

Elle s'est occupée plus particulièrement des deux questions suivantes:

- L'évaluation des résultats de la consultation sur le rapport « Ecoles du degré diplôme » par un groupe de travail qui présentera ses constatations et propositions à la fin de l'année 1979.
- La réduction des types et des disciplines de maturité. Cette étude, qui a été stimulée depuis 1978 par plusieurs groupes de travail, a trouvé une forme assez élaborée pour être présentée à la Commission le 6.9.1979 avec plusieurs documents annexes. Entérinées par cette dernière, puis par le Comité de la CDIP, ces propositions ont été examinées le 26.10.1979, par l'Assemblée plénière de la CDIP qui a décidé de les soumettre à la procédure de consultation déjà signalée.

Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation aux mass media (COSMA)

Outre les demandes de subventions examinées par les deux sections alémanique et romande et leurs sous-commissions production/distribution et cours/manifestation ainsi que par le Bureau de la COSMA, l'Assemblée plénière a traité notamment de:

- l'intégration éventuelle de l'ASOFE (Association suisse des offices du film d'enseignement);
- la collaboration à l'exposition « Paedagogica » à Bâle;
- l'organisation, à Genève, du Congrès CIME (Conseil international des moyens d'enseignement).

COMMISSIONS NON PERMANENTES DE LA CDIP

Commission pour la politique des bourses d'études

Elle a publié son deuxième rapport sur l'harmonisation du régime des bourses qui contient notamment un modèle de loi cantonale sur les bourses d'études. Une consultation a été engagée à ce sujet et l'évaluation des résultats est en cours.

Un problème particulier subsiste concernant l'harmonisation des bourses octroyées aux étrangers par le Département fédéral de l'intérieur et celles qui sont versées par les cantons.

Groupe de travail ad hoc pour un nouvel article constitutionnel sur l'éducation

Après s'être mis d'accord sur le contenu de son rapport, le Groupe a soumis ses thèses au Comité de la CDIP.

INSTITUTIONS DE LA CDIP

Secrétariat général de la CDIP

Afin de donner suite à un vœu assez généralement exprimé, le Secrétariat a encore augmenté le nombre de ses publications bien que l'effectif des collaborateurs soit resté le même. En 1979, en effet, le Secrétariat de la CDIP a élaboré quatre « Bulletins d'information » en allemand et en français dont l'ampleur a varié de 70 à 100 pages sur: La formation des professeurs de l'enseignement secondaire du 1^{er} et du 2^e cycles / L'école et les enfants de travailleurs migrants / L'harmonisation du régime des bourses / L'enseignement de la géométrie pendant la scolarité obligatoire. Deux autres bulletins sont en voie d'achèvement et portent sur: Les statistiques et les prévisions scolaires / L'accès à l'université en France, en République fédérale d'Allemagne et en Suisse.

En outre, le tome 63/64 de « Politique de l'éducation » a été publié en 1979 sur le thème « Une coordination scolaire par la réforme des plans d'études ».

Enfin le 3^e volume de la collection «Schriftreihe der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren» (EDK) a paru sous le titre «Schweizerisches Schulrecht» et sous la plume de Herbert Plotke.

Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS), à Lucerne

Les années 1978/1979 ont donné l'occasion au CPS de fêter le 10^e anniversaire de sa création (2 mai 1968) puis du début de ses activités (1^{er} septembre 1969). Entre 1969 et 1978, le nombre des cours a passé de 19 en 1969 à 53 en 1978 et celui des participants de 800 à 2064. Au total, durant la première décennie de son existence, le CPS a organisé 340 cours et journées d'études pour 15000 enseignants. De plus, actuellement, une centaine de professeurs prennent part aux travaux de 14 groupes d'étude.

6. Conférences régionales de la CDIP

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU)

Les objets suivants ont particulièrement retenu l'attention des chefs DIP romands et tessinois en 1979:

- l'examen de la situation financière de la coordination romande;
- l'adoption du plan d'études de CIRCE II (Degrés 5 et 6 de toutes les classes romandes), tout en réservant les droits de chaque canton pour leur introduction et leur application;
- l'introduction de l'enseignement de l'allemand dès le degré 4: une première expérimentation étant prévue dès 1980.

Concernant les changements intervenus en cours d'année, il convient de noter:

- que le nouveau canton du Jura a été accueilli dans la Conférence;
- que le secrétaire de la Conférence, M. Jean Mottaz, a pris sa retraite et qu'il a été remplacé par M. Robert Gerbex, délégué à la coordination romande;
- que le nouveau secrétaire général du DIP vaudois, M. Jean-Claude Weill, est devenu président de la Conférence des secrétaires généraux romands et tessinois ainsi que membre de la Conférence des secrétaires généraux de la CDIP suisse.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE DU NORD-OUEST (BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG)

Rapport d'activité 1979

Le rapport de l'année 1979 contiendra un aperçu des activités de la Conférence nord-ouest durant les années 1973-1977, avant de passer en revue les thèmes abordés au cours des années 1978/1979, dont les principaux furent:

- la réforme scolaire et la coordination scolaire;
- la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en matière d'éducation;
- la répartition des tâches entre la CDIP suisse, les Conférences régionales et les cantons;
- l'élaboration de thèses sur les activités des commissions et la réorganisation des commissions existantes;
- la recherche de propositions devant rendre plus efficace la politique d'information;
- la coopération avec les associations d'enseignants de la Suisse du nord-ouest.

Parmi les problèmes qui sont actuellement débattus et retiendront encore l'attention de la Conférence ces prochains mois on peut citer:

- la révision de la Convention régionale sur l'accueil réciproque d'élèves et d'apprentis provenant de tous les cantons de la Suisse du nord-ouest: cette convention devant être approuvée par chacun des cantons de la région;
- l'enseignement du français dès les degrés 4 et 5: des journées d'études pour animateurs ont été organisées et un séminaire plus général aura lieu en 1980 et sera organisé conjointement avec les associations d'enseignants;
- la coordination de l'enseignement des mathématiques concerne maintenant les degrés 5 à 9, la Commission devant achever son inventaire analytique et préparer les objectifs de l'enseignement pour ces degrés scolaires.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE CENTRALE (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS)

La Conférence a pu continuer de bénéficier de l'aide de son « Service consultatif de la Suisse centrale en matière scolaire » puisqu'elle a prolongé la durée de son activité sans la limiter, comme à l'origine, à la date du 31 juillet 1979.

Le service consultatif s'est principalement occupé, durant l'année écoulée, de l'élaboration de plans d'études pour l'allemand, les mathématiques, les sciences naturelles et l'instruction civique. Les lignes directrices et les objectifs de ces programmes doivent être concrétisés jusqu'à l'été 1980.

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, un cours de cadres a été organisé et des recommandations élaborées pour améliorer la coopération entre enseignants, parents, orienteurs et monde professionnel. Deux consultations importantes ont été évaluées:

- l'une, concernant les grilles horaires;
- l'autre, concernant la formation des maîtres du degré d'orientation.

Le nouveau statut du Service consultatif lui permet également de s'occuper de projets de réformes dans l'enseignement primaire. Ce qui lui donne l'occasion, en particulier, de prévoir des activités dans le cadre du « Projet SIPRI » de la Commission pédagogique de la CDIP.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ORIENTALE (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG ET PRINCIPAUTÉ DU LIECHTENSTEIN)

Les chefs DIP de la Suisse orientale ne se sont réunis que deux fois en 1979. Les séances ont été préparées par les secrétaires généraux, en tenant compte non seulement des problèmes de la région, mais aussi de ceux soulevés par la CDIP suisse.

La présidence de la Conférence a passé, en 1979, du conseiller d'Etat de Schaffhouse au chef DIP de Thurgovie. Les principales questions étudiées ont été celles-ci:

- *Introduction de la langue II à l'école primaire.* Le rapport de la CDIP orientale, achevé en octobre 1978, a été soumis à la consultation du corps enseignant, mais la plupart des cantons ont élargi la consultation à d'autres milieux. Ce rapport comprend trois parties: la présentation de la situation actuelle en Suisse orientale; la description des réformes envisagées; l'insertion du français dans les grilles horaires et les plans d'études. Les résultats de la consultation font actuellement l'objet d'une évaluation qui sera examinée à la prochaine séance de la CDIP orientale.
- *Les cours de cadres pour la formation des adultes.* La Commission des cours a poursuivi l'organisation de cours de cadres et un Groupe de travail intercantonal a été constitué à la suite d'une journée d'étude sur l'enseignement de l'allemand.
- Les recommandations concernant les subventions aux écoles spéciales en Suisse orientale.

- Les thèses relatives à un projet d'article constitutionnel sur l'éducation.
- La convention intercantonale sur le financement des universités.
- La réorganisation et la localisation des institutions de la CDIP suisse.

EMILE BLANC

*Directeur adjoint du Centre suisse
en matière d'enseignement et d'éducation*

Le premier chapitre est consacré à l'histoire de la littérature française, en particulier à la période classique. L'auteur analyse les œuvres de Molière, Racine et Voltaire, et explore les influences de la philosophie et de la religion sur la littérature de cette époque. Il souligne également le rôle de la critique littéraire et des salons parisiens dans la diffusion des idées nouvelles.

Le deuxième chapitre traite de la littérature romantique, caractérisée par son engagement politique et social. L'auteur examine les œuvres de Victor Hugo, Balzac et Stendhal, et discute de la manière dont ces écrivains ont reflété les tensions de la société française au XIXe siècle. Il mentionne également l'importance de la critique littéraire dans ce mouvement.

Le troisième chapitre est consacré à la littérature réaliste et naturaliste. L'auteur analyse les œuvres de Balzac, Flaubert et Zola, et explore comment ces écrivains ont cherché à représenter la réalité sociale de leur époque avec précision et objectivité. Il discute également de l'émergence de la critique littéraire comme discipline académique.

Le quatrième chapitre traite de la littérature moderne et contemporaine. L'auteur examine les œuvres de Proust, Gide, Sartre et Camus, et discute de la manière dont ces écrivains ont exploré de nouvelles formes narratives et thématiques. Il mentionne également l'impact de la critique littéraire sur la réception de ces œuvres.